
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 24 février 2026, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2025-0253	25, chemin de Normandie	Ha-272	• L'aménagement d'un quai projeté comportant une longueur de 12,10 mètres au lieu d'une longueur maximale de 8 mètres; • L'aménagement d'un quai projeté comportant une largeur de 4,80 mètres au lieu d'une largeur maximale de 2,45 mètres.
2.	2026-0002	Lot 5 580 547 du cadastre du Québec - rue Marinier	Ha-722	• La création du lot projeté 6 715 780 d'une largeur de 12,52 mètres au lieu d'une largeur minimale de 15 mètres. • La création du lot projeté 6 715 779 d'une profondeur de 26,43 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 27 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 janvier 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe